

MENER UN PROJET ERASMUS+ DANS L'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ

ERASMUS+ POUR FAVORISER L'ÉGALITÉ DES CHANCES !

La priorité « inclusion » du programme Erasmus+ 2021-2027 met un point d'honneur à inclure les publics ayant moins d'opportunités et à favoriser l'innovation et le partage de pratiques en matière de pédagogie inclusive.

Elle vise à développer la **participation des personnes « avec le moins d'opportunités »**, c'est-à-dire les personnes les plus fragiles, les plus éloignées de la mobilité et celles qui en ont le plus besoin. Un séjour à l'étranger offre un **contexte propice à l'émancipation et à la découverte**. Il génère des prises d'initiatives, de la confiance en soi et parfois une audace nouvelle chez les bénéficiaires, particulièrement chez les plus vulnérables.

Les élèves en situation de handicap, souffrant d'affections de longue durée, en grande difficulté scolaire, relevant des dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire ...

... et les professionnels qui assurent leur scolarité et prise en charge sont concernés.

QUELLES STRUCTURES ET DISPOSITIFS SONT CONCERNÉS ?

EREA (Etablissement Régional d'Enseignement Adapté), SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire), IME (Institut Médico Educatif), IMPro (Institut Médico Professionnel), centre scolaire à l'hôpital, ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique), EPM (Etablissement Pénitentiaire pour Mineurs) ... tous les établissements de l'enseignement adapté et médico-sociaux peuvent bénéficier du programme Erasmus+.

Sont également concernés les associations, les entreprises et autres acteurs qui œuvrent dans le champ de la scolarisation adaptée.

POUR QUOI FAIRE ?

Votre établissement scolaire ou médico-social peut se positionner :

- Sur les projets de mobilité de **l'action clé 1** : par les déplacements en Europe, ces projets permettent aux élèves et aux personnels **d'apprendre autrement**, de développer de **nouvelles compétences**, de renforcer le **sentiment de citoyenneté européenne**. Ils constituent un précieux levier pour s'insérer, donner du sens aux apprentissages, vivre et s'enrichir d'une expérience marquante.

Pour en savoir plus sur ces projets, consultez la fiche «[Action clé 1 : Mobilité](#)»

Lorsque la mobilité demeure compliquée malgré les leviers proposés par le programme Erasmus+, le recours à la plateforme [eTwinning](#) pourra s'avérer précieux pour mener des activités de collaboration à distance, avec des élèves de profils similaires en Europe, comme par exemple pour les mineurs détenus et les enfants hospitalisés.

Exemples d'activités menées dans des projets de mobilité Action clé 1 :

- L'EREA Jean d'Orbestier (85) a organisé un **stage d'immersion dans une école hôtelière** en Estonie pour valider des compétences techniques, donner du sens à l'apprentissage des langues, favoriser l'employabilité d'élèves de CAP Hôtellerie Restauration. Des enseignants accompagnateurs étaient présents sur toute la durée du séjour.
- Le collège Michel Bégon a réalisé un projet hybride autour du miel en associant les élèves de la **classe helléniste et celle de SEGPA**. Après avoir travaillé à distance avec un collège grec, un voyage scolaire a été organisé à Athènes pour rencontrer les camarades, jouer des pièces de théâtre, réaliser des recettes de cuisine et des constructions de ruches, découvrir la mythologie etc.
- Le collège Marcel Pagnol (34) a impulsé un **projet de mobilité pour 25 personnels** (inspecteurs ASH, directeurs de SEGPA, coordinateurs ULIS, professeurs des écoles, professeurs de lycées professionnels, accompagnants d'élèves en situation de handicap) autour de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers. L'objectif : découvrir et s'approprier de nouvelles pratiques inclusives par de l'observation de pratiques, des cours payants en Europe, etc.
- Pour **faciliter l'accès des collèges et particulièrement des SEGPA** au programme Erasmus+, le **Département d'Ille-et-Vilaine** mène un projet de mobilité autour des enjeux du développement durable, de l'égalité filles-garçons, de la citoyenneté européenne.

Focus pays : l'Italie

L'Italie mène une politique d'inclusion éducative depuis les années 1970. Pays pionnier en Europe, c'est l'un des premiers à conduire une politique novatrice en matière d'accueil et de scolarisation des personnes en situation de handicap. L'intégration de tous les élèves à besoins spécifiques dans les établissements d'enseignement ordinaire est la base de l'inclusion.

L'approche éducative est modifiée pour offrir plus de dispositions adaptées aux élèves ayant des besoins particuliers. L'école dans laquelle l'élève est intégré reçoit un apport supplémentaire en ressources humaines, économiques et matérielles. Les parents sont mis à contribution de manière plus importante et la collaboration avec la communauté sociale est plus étroite.

Voir : *Beaucher, H. (2012). La scolarisation des élèves en situation de handicap en Europe. Synthèse documentaire. Centre de ressources et d'ingénierie documentaires.*

Votre structure (entreprise, association, établissement adapté, établissement ordinaire, université...) peut également se positionner :

- Sur les projets de partenariats de **l'action clé 2** : permettant de financer le développement d'outils et de méthodes innovantes grâce à la collaboration, l'expertise et la complémentarité d'acteurs européens de plusieurs pays.

Exemple de projet action clé 2 :

- **BAO, un serious game gratuit en ligne pour sensibiliser les élèves aux usages et dangers des réseaux sociaux.**

Le projet, mené entre des acteurs de l'éducation dont des professeurs des écoles spécialisés du Royaume-Uni, de Suède et de France, vise à partager les bonnes pratiques et à identifier les meilleures manières d'aborder un enjeu actuel fort : « comment faire prendre conscience des usages et dangers des réseaux sociaux aux jeunes enfants et aux élèves à besoins éducatifs particuliers ? ».

Ce serious game permet d'accompagner ces élèves dans la maîtrise des codes sociaux du numérique, la connaissance des droits et devoirs, la validation de l'information, l'identité numérique et de prévenir le cyberharcèlement. Ce projet est adapté aux élèves de cycle 3 et de SEGPA.



<https://www.ac-montpellier.fr/projet-bao-be-aware-online-123790>

Pour en savoir plus sur ces projets, consultez la fiche «[Action clé 2 : Partenariats](#)»

En quoi le programme Erasmus+ facilite-t-il la participation des personnes les plus fragiles dans l'Action clé 1 ?

Il existe plusieurs leviers spécifiques :

- Des **points dédiés et bonus** au moment de l'évaluation de la candidature.
- Un **complément financier** « soutien pour l'inclusion » de 100 euros par participant concerné.
https://monprojet.erasmusplus.fr/docs/documents/Guide%20inclusion%20Erasmus_49.pdf
- La possibilité de **financer des visites préparatoires** dans le pays d'accueil en amont de la mobilité principale.
- Les voyages scolaires sont possibles **à partir de 2 élèves** seulement.

- Des **durées de mobilité pouvant être réduites** à 2 jours.
- **La prise en charge sur la base des frais réels des dépenses nécessaires à la mobilité pour une situation de handicap ou de maladie :** Le montant alloué est calculé sur la base des frais réels, sur production de devis et de pièces justificatives.
- Un **accompagnement spécifique** de l'Agence lors du montage du dossier de candidature Erasmus+ avec des exemples de bonnes pratiques.

N'hésitez pas à nous contacter !



Témoignage

Si un élève autiste part à l'étranger, il peut se trouver dans une situation de panique parce qu'il n'a plus ses repères. Ce sont des jeunes qui ont absolument besoin d'un cadre très régulier et sécurisant. Donc, il faut mettre un cadre plus renforcé pour sécuriser le départ.

Expert du handicap, DGESCO.

Exemples d'aménagements pris en charge pour permettre la mobilité :

DOMAINES	EXEMPLES D'AMÉNAGEMENTS
Transports	Transport ferroviaire ou aérien de matériel médical, de médicaments, d'équipements, d'animaux d'assistance.
Logement	Hébergement spécifique : logement ou chambre pour personne à mobilité réduite. Chambre supplémentaire pour l'accompagnateur/ auxiliaire de vie
Accompagnement	Assistance d'un accompagnateur Nombre d'accompagnateurs non figés au prorata du nombre d'élèves
Soins	Prise en charge des frais d'aide à domicile, d'auxiliaire de vie, de suivi médical, de prise en charge de soins psychologiques



Le saviez vous ?

Sur le plan des compétences transversales, les apprenants en situation de handicap tirent plus particulièrement des bénéfices de leur mobilité Erasmus+ en termes d'adaptabilité, d'ouverture d'esprit et de compétences interculturelles.

Au-delà de ces apports relatifs à la vie scolaire et professionnelle, la mobilité Erasmus+ pour les apprenants en situation de handicap constitue pour beaucoup un jalon majeur dans leur parcours de vie.

Plus le handicap est lourd et plus l'impact sur la personne sera important.

Enfin, la mobilité Erasmus+ constitue une opportunité rare et importante pour les personnes de découvrir une autre approche du handicap, d'autres modalités de prises en charge et plus généralement, d'autres regards sur le handicap. De nombreux pays d'Europe proposent des environnements plus accessibles et des approches plus innovantes que celles ayant cours en France. Ces découvertes comptent beaucoup pour ces apprenants.

De nombreux éléments de cette fiche sont issus de la note de l'Observatoire Erasmus+ n°18 «La mobilité Erasmus+ des apprenant-e-s en situation de handicap».

Pour aller plus loin :

